

# information du SIES

## Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

**En 2018, la formation continue dans l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESRI (universités, Cnam et écoles) génère un chiffre d'affaires de 480 millions d'euros et accueille 452 000 stagiaires. La durée moyenne des formations dispensées dans ce cadre s'élève à 150 heures, dont 124 heures de nature pédagogique. Un tiers des stagiaires préparent des diplômes nationaux, principalement dans trois spécialités : « services aux personnes », « sciences humaines et droit » et « échange et gestion ». Les diplômes nationaux représentent deux tiers des 103 000 diplômes délivrés, au sein desquels quatre sur dix sont des licences ou masters professionnels.**

## La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2018

En 2018, la formation continue dans les établissements de l'enseignement supérieur public sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation génère un chiffre d'affaires de 480 millions d'euros (*figure 1*), montant supérieur de 4 % à celui de 2017, évolution en ligne avec la tendance observée depuis plusieurs années. Elle concerne 452 000 stagiaires qui reçoivent, en moyenne, une formation de 150 heures, dont 124 heures en centre de formation. Au total, en 2018, 68 millions d'heures sont dispensées en formation continue, dont 56 millions d'heures pédagogiques. Si le nombre de stagiaires reste stable par rapport à 2017, les durées moyennes des formations diminuent. La formation continue délivre plus de 100 000 diplômes, dont deux tiers sont des diplômes nationaux, comme en 2017.

### Les entreprises financent la moitié de la formation continue

En 2018, pour l'ensemble des établissements près de 50 % des ressources financières de la formation continue proviennent des entreprises et des organismes paritaires et collecteurs agréés (OPCA) (*figure 2*). La contribution des OPCA est supérieure à celles des entreprises : 29 % contre 22 %. Celle des particuliers s'élève également à 22 %, tandis que la contribution des fonds publics est plus faible (19 %). Cette répartition des ressources est

la même que celle de 2017. Si la contribution globale des entreprises et des OPCA avoisine 50 % depuis plusieurs années, l'inversion de leur contribution respective est plus récente après notamment la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014). Jusqu'à cette loi en effet, les entreprises pouvaient se libérer de tout ou partie de leur obligation fiscale au titre du plan de formation en procédant elles-mêmes au financement des formations, diminuant d'autant la contribution des OPCA.

La répartition des ressources financières en 2018 diffère selon les types d'établissements. Dans les universités, où le chiffre d'affaires continue de progresser (+3 %), la part des ressources privées, de 57 % (entreprises, 23 % et OPCA, 34 %), est plus élevée qu'au Cnam (33 %). C'est le seul établissement où les contributions des entreprises et des OPCA restent proches (15 % et 18 %) et où les ressources privées s'équilibrent avec les ressources publiques (34 %). En conséquence la part des ressources publiques y est plus élevée que dans les deux autres types d'établissements.

### Salariés et particuliers sont aussi nombreux en formation continue

Le nombre de stagiaires évolue peu au cours des dernières années. En 2018, la formation

**FIGURE 1 - La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2018**

	Ensemble			Universités (IUT inclus), INP et UT		Cnam et centres régionaux associés		Écoles et grands établissements	
	2018	2017	Évol. 2018/17 (en %)	2018	Évol. 2018/17 (en %)	2018	Évol. 2018/17 (en %)	2018	Évol. 2018/17 (en %)
Chiffres d'affaires (en millions d'euros)	480	462	4	333	3	112	1	35	25
Stagiaires (en milliers)	452	451	0	362	0	74	1	16	0
Heures-stagiaires en centre (en millions)	56	58	-3	39	-5	15	0	2	0
Heures-stagiaires y.c. stage pratique (en millions)	68	71	-4	50	-7	15	0	2	0
Durée moyenne des formations en centre (en heures)	124	130	-4	108	-5	201	-5	137	13
Durée moyenne des formations y.c. stage pratique (en heures)	150	159	-6	139	-7	201	-6	164	12

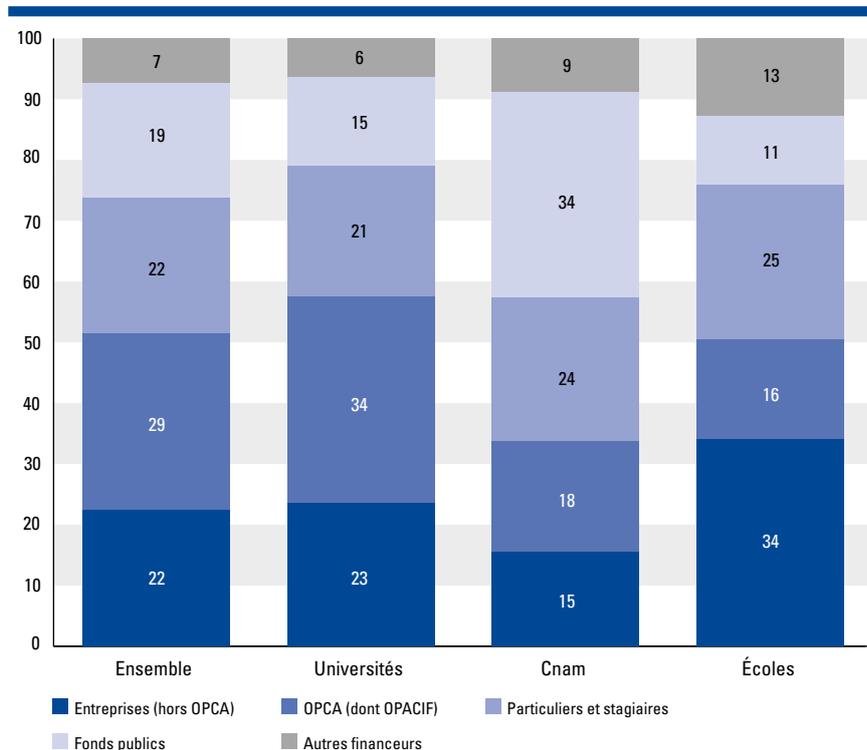
Note : le nombre d'heures-stagiaires correspond au nombre d'heures de formation dispensées en 2018 multiplié par le nombre de stagiaires les ayant suivies.

Champ : France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source : MESRI-SIES, enquête formation continue.

continue accueille autant de stagiaires qu'en 2017, soit 452 000 (figure 3). Les salariés et les particuliers sont aussi nombreux (41 %). Parmi les particuliers, les formations dites « inter-âges » (participation à des conférences ou des cours pluridisciplinaires dans un cadre non diplômant) accueillent un participant sur trois. Sept stagiaires salariés sur dix recourent à un plan de formation. Moins de 10 % des stagiaires sont demandeurs d'emploi et les deux tiers bénéficient d'une prise en charge. Enfin près de 8 % des stagiaires sont des actifs non salariés. En 2018, 362 000 stagiaires sont inscrits en formation continue à l'université, dont 22 000 dans les IUT (encadré). Comme en 2017, ils représentent 80 % de l'ensemble des stagiaires. Les salariés sont un peu plus nombreux que les particuliers (44 % contre 40 %). Les universités accueillent la quasi-totalité des stagiaires particuliers « inter-âges », qui représentent 43 % des stagiaires particuliers et 17 % de l'ensemble des stagiaires de ces établissements.

**FIGURE 2 - Origine des ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2018 (en %)**



Champ : France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source : MESRI-SIES, enquête formation continue.

**FIGURE 3 - Répartition des stagiaires dans l'enseignement supérieur public selon les types de publics en 2018**

	Ensemble		Universités (IUT inclus), INP et UT		Cnam		Écoles et grands établissements	
	Stagiaires	En %	Stagiaires	En %	Stagiaires	En %	Stagiaires	En %
<b>Ensemble</b>	<b>452 667</b>	<b>100,0</b>	<b>361 877</b>	<b>100,0</b>	<b>74 366</b>	<b>100,0</b>	<b>16 424</b>	<b>100,0</b>
Plan de formation de l'entreprise	131 909	29,1	113 015	31,2	11 695	15,7	7 199	43,8
Congé individuel de formation	11 066	2,4	9 843	2,7	1 021	1,4	202	1,2
Contrat de professionnalisation	43 535	9,6	36 684	10,1	6 207	8,3	644	3,9
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>186 510</b>	<b>41,2</b>	<b>159 542</b>	<b>44,1</b>	<b>18 923</b>	<b>25,4</b>	<b>8 045</b>	<b>49,0</b>
Demandeurs d'emploi aidés	27 894	6,2	21 990	6,1	5 168	6,9	736	4,5
Autres demandeurs d'emploi	14 697	3,2	9 482	2,6	4 137	5,6	1 078	6,6
<b>Ensemble des demandeurs d'emploi</b>	<b>42 591</b>	<b>9,4</b>	<b>31 472</b>	<b>8,7</b>	<b>9 305</b>	<b>12,5</b>	<b>1 814</b>	<b>11,0</b>
Particuliers hors publics inter-âges	125 458	27,7	83 675	23,1	37 250	50,1	4 533	27,6
Particuliers publics inter-âges	63 225	14,0	62 931	17,4	0	0,0	294	1,8
<b>Ensemble des particuliers</b>	<b>188 683</b>	<b>41,7</b>	<b>146 606</b>	<b>40,5</b>	<b>37 250</b>	<b>50,1</b>	<b>4 827</b>	<b>29,4</b>
Actifs non salariés	34 883	7,7	24 257	6,7	8 888	12,0	1 738	10,6

Champ : France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source : MESRI-SIES, enquête formation continue.

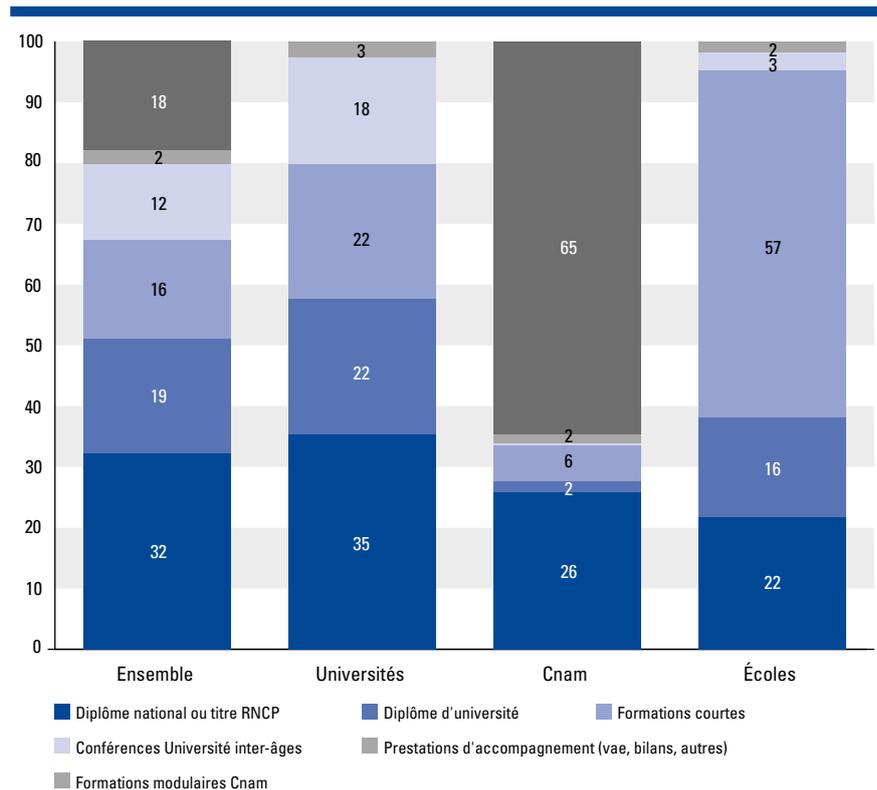
Les stagiaires demandeurs d'emploi sont relativement moins nombreux qu'au Cnam (8,7% contre 12,5%), mais bénéficient plus souvent d'une prise en charge (70% contre 55%). Comme en 2017, le Cnam accueille près de 74 000 stagiaires, pour la moitié des particuliers et pour un quart des salariés. Dans les écoles, où sont inscrits 16 000 stagiaires, un tiers sont des particuliers et la moitié des salariés. Pour eux, comme dans les autres types d'établissements, le plan de formation est le dispositif le plus choisi (44% de l'ensemble des stagiaires et 90% des stagiaires salariés).

### Près d'un tiers des stagiaires préparent un diplôme national

Dans l'ensemble des établissements, un tiers (32%) des stagiaires en formation continue préparent un diplôme national ou un titre inscrit sur demande au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (figure 4). Deux sur dix (19%) visent l'obtention d'un diplôme d'établissement (y compris les diplômes d'université (DU)). Enfin, 16% suivent une formation courte et 12% participent à des conférences « inter-âges ».

En 2018, dans les universités, 35% des stagiaires préparent un diplôme national (36% en 2017) et 22% un diplôme d'établissement. Étant quasiment le seul type d'établissement à proposer des conférences « inter-âges », leur part y est plus importante (18%). Au Cnam, un stagiaire sur quatre prépare un diplôme national, part en diminution de 3 points par rapport à 2017. Un peu plus des deux tiers des stagiaires suivent une formation spécifique à l'établissement (formation modulaire Cnam). Dans les écoles, un stagiaire sur cinq vise l'obtention d'un diplôme national. Suivies par deux tiers des stagiaires, les formations courtes sont les plus demandées.

**FIGURE 4 - Répartition des inscriptions en formation continue selon les types d'établissements et les types de formations en 2018 (en %)**



Champ : France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.  
Source : MESRI-SIES, enquête formation continue.

### La formation continue délivre plus de 100 000 diplômes en 2018

En 2018, la formation continue dans les établissements publics d'enseignement supérieur délivre plus de 100 000 diplômes (figure 5). Comme en 2017, les deux tiers sont des diplômes nationaux. Un peu moins de la moitié sont de niveau II (master 1 et licence), près de quatre sur dix de niveau I (master et doctorat), et moins de un sur dix de niveaux III (DEUG, BTS et DUT) ou IV (baccalauréat) (figure 6). Les licences, diplômes de niveau II, et les masters demeurent les diplômes nationaux les plus délivrés (respectivement 38% et 29%). Et plus particulièrement les licences et les masters professionnels, qui représentent

près des trois quarts des licences et un quart des masters.

Les universités délivrent 92% des diplômes préparés en formation continue (95 700 diplômes) et 89% des diplômes nationaux. Plus de six diplômes sur dix qu'elles délivrent (62%) sont nationaux. Elles sont les seuls établissements avec des diplômes nationaux de niveau baccalauréat, essentiellement des DAEU littéraires. Par ailleurs, 46% des diplômes nationaux qu'elles délivrent sont de niveau II et 37% de niveau I, cette dernière part progressant de 3 points en un an. Les universités délivrent 89% des licences et 94% des licences professionnelles, près des deux tiers de ces dernières l'étant par les IUT.

Le Cnam délivre 6% des diplômes préparés en formation continue et les écoles moins

**FIGURE 5 - Diplômes délivrés en formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2018**

	Ensemble	Universités	Cnam*	Écoles
<b>Ensemble des diplômes délivrés en formation continue (FC)</b>	<b>103 530</b>	<b>95 671</b>	<b>5 894</b>	<b>1 965</b>
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	66 986	59 734	5 576	1 676
Nombre de diplômes d'établissement (y.c. DU) en FC	36 544	35 937	318	289
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (en %)	65	62	95	85
Part des diplômes d'établissement (y.c. DU) délivrés en FC (en %)	35	38	5	15

\*Chiffres provisoires revus par le Cnam (réactualisation en juillet 2020).  
Champ : France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.  
Source : MESRI-SIES, enquête formation continue.

**FIGURE 6 - Diplômes nationaux délivrés en formation continue selon les types d'établissements en 2018**

	Universités (IUT inclus) INP et UT	Cnam*	Écoles et grands établissements	Ensemble	Part en %
<b>Diplômes nationaux délivrés en FC</b>	<b>59 734</b>	<b>5 576</b>	<b>1 676</b>	<b>66 986</b>	<b>100,0</b>
Niveau IV	4 887			4 887	7,3
Niveau III	5 304	405		5 709	8,5
Niveau II	27 320	3 806	268	31 394	46,9
dont licences professionnelles	18 406	1 130	1	19 537	29,2
Niveau I	22 223	1 365	1 408	24 996	37,3
dont masters	18 694	740	435	19 869	29,7

\*Chiffres provisoires revus par le Cnam (réactualisation en juillet 2020).  
 Champ : France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.  
 Source : MESRI-SIES, enquête formation continue.

de 2 %. Il s'agit plus souvent qu'en universités de diplômes nationaux : plus de neuf fois sur dix au Cnam et huit fois sur dix dans les écoles. Ces diplômes nationaux sont majoritairement de niveau II au Cnam (68 %) et de niveau I dans les écoles (84 %).

### Concentration et disparités régionales des licences et des masters professionnels délivrés en formation continue dans les universités

Trois régions, Auvergne-Rhône-Alpes (20 %), Ile-de-France (16 %), Occitanie (12 %), délivrent la moitié des diplômes nationaux de formation continue des universités. En Auvergne-Rhône-Alpes, les trois quart des diplômes délivrés (76 %) sont nationaux, soit 14 points de plus qu'en moyenne dans les universités. Cette part des diplômes natio-

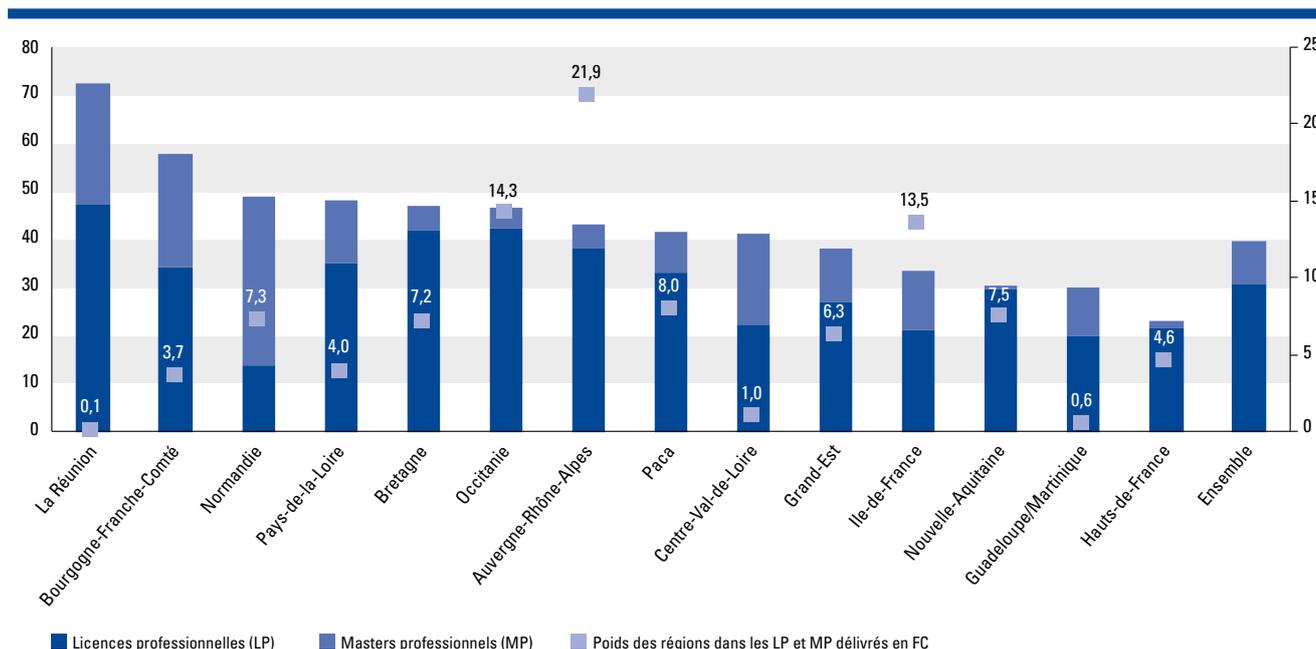
naux est bien moindre en Occitanie et en Ile-de-France (respectivement 53 % et 46 %). Ces trois mêmes régions concentrent la moitié des diplômes professionnels (licences et masters) : Auvergne-Rhône-Alpes (22 %), Occitanie (14 %) et Ile-de-France (13 %) (figure 7). Ces diplômes représentent 43 % des diplômes nationaux délivrés en Auvergne-Rhône-Alpes, 47 % en Occitanie et 33 % en Ile-de-France. En moyenne dans les universités, trois diplômes nationaux sur dix délivrés en formation continue sont des licences professionnelles (31 %) et un sur dix un master professionnel (9 %). L'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie appartiennent aux régions qui délivrent relativement plus de licences professionnelles (respectivement 38 % et 42 %) et moins de masters professionnels (5 % et 4 %) qu'au niveau national. Le poids des licences professionnelles est inférieur de 10 points à la

moyenne nationale en Ile-de-France, région dans laquelle 12 % des diplômes nationaux délivrés sont des masters. La Normandie, qui délivre 7 % des diplômes nationaux professionnels, se caractérise par une part de masters professionnels quatre fois supérieure à la moyenne nationale (35 %). En Bretagne, région qui délivre autant de diplômes professionnels que la précédente, c'est la part des licences professionnelles qui est bien supérieure à la moyenne nationale (42 %).

### Dans l'ensemble des établissements, la durée moyenne totale de formation est de 150 heures

En 2018, la formation continue dispense 56 millions d'heures pédagogiques et 68 millions d'heures totales (figure 1). Les

**FIGURE 7 - Part des licences professionnelles et des masters délivrés dans la formation continue universitaire selon les régions en 2018 et poids des régions (en %)**



Note : Mayotte, la Corse et la Guyane ne sont pas représentées car elles ne délivrent pas de diplômes professionnels.  
 Champ : France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.  
 Source : MESRI-SIES, enquête formation continue.

durées moyennes pédagogique et totale sont respectivement de 124 heures et de 150 heures ; elles sont en baisse de 6 heures et de 9 heures par rapport à 2017.

Les durées sont plus élevées pour les stagiaires demandeurs d'emploi, qui reçoivent en moyenne 220 heures pédagogiques et 279 heures au total (figure 8). Pour les stagiaires salariés, les formations dispensées dans le cadre d'un plan de formation sont, en moyenne, beaucoup plus courtes, tout comme celles des « inter-âges » pour les stagiaires particuliers (respectivement 80 heures et 21 heures pédagogiques).

Les universités dispensent 39 millions d'heures pédagogiques et 50 millions d'heures totales, soit respectivement 70 % et 73 % des heures de formation continue.

Les durées moyennes pédagogique et totale sont de 108 heures et de 139 heures. La durée moyenne totale est de 201 heures au Cnam et de 164 heures dans les écoles. Si la durée moyenne totale des formations fléchit en un an dans les universités (- 10 heures) et au Cnam (- 12 heures), elle augmente dans les écoles (+ 18 heures).

La durée moyenne totale des formations aux diplômes nationaux atteint 248 heures. Elle est plus de deux fois supérieure à celle pour les diplômes d'établissement (104 heures). Dans les universités, la durée moyenne totale est divisée par trois entre les diplômes nationaux et les diplômes d'établissement (282 heures contre 97 heures). Les durées moyennes totales des formations courtes et des conférences « inter-âges » sont proches (26 heures et 33 heures). Au Cnam, la durée moyenne totale des formations modulaires s'élève à 102 heures et dans les écoles, celle des formations courtes à 33 heures.

### Près de 60% des stagiaires se concentrent dans trois spécialités

En 2018, comme en 2017, trois groupes de spécialités dominent avec 57 % des inscrits et 58 % des heures-stagiaires pour les trois types d'établissements (figure 9 - complémentaire). Plus précisément, les « services aux personnes » accueillent 26 % des stagiaires avec 18 % des heures stagiaires.

Les « sciences humaines et droit » et « échange et gestion » accueillent autant de stagiaires (16 % et 15 %), avec respectivement 11 % et 27 % des heures-stagiaires. Si la durée moyenne des formations est sensiblement la même dans les « services à la personne » et en « sciences humaines et droit », autour de 110 heures, elle est beaucoup plus élevée en « échange et gestion » (270 heures). Chaque type d'établissement a un groupe de spécialités dominant différent. Dans les universités, les « services aux personnes » concentrent le plus grand nombre de stagiaires (31 %), avec 23 % des heures-stagiaires. Au Cnam, près de 40 % des stagiaires sont inscrits en « échange et gestion », avec un peu plus de la moitié des heures-stagiaires et dans les écoles, un peu plus d'un tiers le sont en « sciences humaines et droit », avec 17 % des heures-stagiaires. Cette dernière spécialité remplace « capacités individuelles et sociales » en tête en 2017.

**Claire Létroublon,**  
**MESRI-SIES**

**FIGURE 8 - Durées moyennes des formations dans l'enseignement supérieur public (en heures) en 2018**

	Durée moyenne totale				Durée moyenne en centre			
	Ensemble	Universités (IUT inclus), INP et UT	Cnam	Écoles et grands établissements	Ensemble	Universités (IUT inclus), INP et UT	Cnam	Écoles et grands établissements
<b>Ensemble</b>	<b>150</b>	<b>139</b>	<b>201</b>	<b>164</b>	<b>124</b>	<b>108</b>	<b>201</b>	<b>137</b>
Ensemble des salariés	165	165	187	104	132	127	187	87
<i>dont plan de formation de l'entreprise</i>	100	98	133	83	80	75	133	70
Ensemble des demandeurs d'emploi	279	302	211	233	220	225	208	188
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	275	291	193	378	207	209	189	295
Ensemble des particuliers	105	79	193	237	93	64	193	192
<i>dont particuliers publics inter-âges</i>	22	22	0	20	21	21	0	20

Champ : France métropolitaine, DOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Source : MESRI-SIES, enquête formation continue.

### Pour en savoir plus

- Létroublon C., « La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2017 et son évolution depuis 2012 », *Note d'information*, n° 19.12, septembre 2019.

## Source, champ, méthodologie et définitions

**Source** : enquête Bilan des actions de formation continue auprès des établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle du Ministère en charge de l'enseignement supérieur et qui dispensent de la formation continue.

**Champ** : France entière (y compris la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française).

### Estimation partielle des résultats dans les IUT

Pour les IUT, le nombre de stagiaires en formation continue est, en partie, estimé ; toutes les universités avec un IUT ne distinguant pas dans leurs données celles des universités « en propre » et celles des IUT. L'estimation se base alors sur une information connue sur près de 70 % des universités avec IUT en termes de nombre de stagiaires.

### Les types d'établissements

- **les universités** : les universités de France métropolitaine et leurs différentes composantes dont les instituts universitaires de technologie (IUT), l'institut national universitaire Jean-François Champollion d'Albi, les deux universités d'outre-mer (Guadeloupe, La Réunion) et le CUFR de Mayotte, les deux universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française. S'y ajoutent les deux instituts nationaux polytechniques (INP) de Toulouse et de Grenoble, les trois universités de technologie (UT) de Belfort, Compiègne et Troyes et Paris-Dauphine.

- **le Conservatoire national des arts et métiers** (Cnam) y compris ses centres régionaux regroupés en association (Arcnam).

- **les écoles et grands établissements** : Inalco, Institut d'études politiques de Paris, l'Ensam et ses centres régionaux, l'École normale supérieure (Ens) de Cachan et les Ens de province, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des Chartres, les Écoles centrales de Paris, Marseille, Lille, Lyon et Nantes, l'Ensaït de Lille, les ENI de Brest, Saint-Etienne et Tarbes, l'ENSCI de Limoges, l'Ensea de Cergy, l'Ensmm de Besançon, l'Ensi de Caen, l'Institut national des sciences appliquées Centre Val-de-Loire, les Insa de Lyon, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse, Sigma Clermont, l'Institut supérieur de mécanique de Paris à Saint-Ouen, l'Enssib à Villeurbanne, l'Ens Louis-Lumière à Saint-Denis, l'Ens Arts du Théâtre de Lyon et Agrosup de Dijon.

Dans le texte et les figures, ces trois types d'établissements apparaissent parfois sous les dénominations abrégées, universités, Cnam et écoles.

### Les acteurs de la formation professionnelle continue

#### Les publics

- **les salariés** du secteur privé et les agents de la fonction publique peuvent se former au titre du plan de formation de l'entreprise, en continuant à être rémunérés par leur employeur, ou au titre du droit individuel à la formation (DIF). Ils peuvent également bénéficier d'un congé individuel de formation (CIF) rémunéré pendant tout ou partie de leur formation.

- **les demandeurs d'emploi** peuvent suivre une formation dont la totalité ou une partie peut être financée par les pouvoirs publics (rémunération, prise en charge des frais de formation...); ils sont désignés sous le terme « demandeurs d'emploi aidés ». D'autres demandeurs d'emploi ne relèvent en revanche d'aucun dispositif d'aide; ils sont désignés sous le terme « autres demandeurs d'emploi ».

- **les non-salariés** (agriculteurs, artisans, commerçants et professions libérales) peuvent accéder à la formation professionnelle continue. Ils participent obligatoirement au financement de leur formation par le versement d'une contribution à un organisme collecteur habilité par l'État.

- **les particuliers** sont des individus inscrits à leur initiative pour suivre une formation librement choisie, en participant financièrement à tout ou partie de leur formation. Une sous-rubrique de ce public comprend des inscrits dans les universités « inter-âges » pour suivre des cycles de conférences.

### Les différents types de formation professionnelle continue

- **les formations diplômantes** : formations sanctionnées par un diplôme d'État.

- **les formations certifiantes** : formations débouchant sur un certificat de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles. Elles sont inscrites au RNCP et reconnues par les branches professionnelles.

- **les formations qualifiantes ou « formations courtes »** : formations à visée professionnelle plus immédiate. Elles attestent d'une qualification professionnelle acquise, bien qu'elles ne débouchent pas sur un titre. Elles peuvent être reconnues dans une convention collective.

- **les formations « inter-âges »** : formations proposées aux particuliers, généralement sous forme de cycle de conférences, pour acquérir des connaissances dans des domaines variés. Elles ne donnent droit à aucun diplôme et ne préparent à aucun examen.

### Les financeurs

- **les entreprises** ont l'obligation de financer des actions de formation. Les entreprises de dix salariés et plus peuvent organiser directement les formations ou verser leur contribution (1 % de la masse salariale) à des organismes collecteurs créés par les organisations patronales et les syndicats de salariés et agréés par l'État, organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Les entreprises de moins de dix salariés versent une contribution (0,55 % de la masse salariale) à un OPCA. Les fonds destinés à rémunérer les congés individuels de formation (FONGECIF) sont gérés par les organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF).

#### - les fonds publics

- **les conseils régionaux** financent des dispositifs en direction des jeunes de 16 à 25 ans et des demandeurs d'emploi. En concertation avec l'État et les partenaires sociaux, ils élaborent le plan régional de développement de la formation professionnelle;

- **l'État** finance des actions de formation pour ses agents ainsi qu'en direction des demandeurs d'emploi et de publics spécifiques (handicapés, détenus, etc.). De plus, l'État et les régions interviennent dans le cadre de contrats de plan État-régions septennaux en fonction d'objectifs prioritaires établis en commun et cofinancés;

- **l'Union européenne** accorde aussi des subventions.

- **les particuliers** (cf. les publics).

- **les autres financeurs** : contrats avec d'autres prestataires de formation, vente d'ingénierie de formation et prestations d'accompagnement de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) ou de bilans de compétences.